



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
02 FÉVRIER 2011**

Nombre de membres :

En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

Date de la convocation : 27 janvier 2011

L'an deux mille onze, le deux février, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Marcel LE NEVÉ, Daniel JOANNIC, Carole PRENGÈRE-GREZIL, Robert MALZAHN, Marie-Claire HAUDEBOURG, Christian LAMBERT, Marie-Paule LOISEAU, Fabienne LAROCHE, Simone LE NEVÉ, Françoise LE BARILLEC, Jean-Paul LE BIHAN, Michel CROCHET, Jerry STASSIAUX, Sylvie GRALL, Nicole BLENO, Nathalie PIGUEL, Grégory HESLOT, Anne SASSIAT, Lydwine DELATTRE, Michèle NADEAU, Raymond NICOL, Patricia PERSE.

Pouvoirs :

- Gérard CESBRON a donné pouvoir à Christian LAMBERT
- André BAUDOT a donné pouvoir à Michèle NADEAU
- Michel LE QUINTREC a donné pouvoir à Raymond NICOL
- Isabelle COSPEREC a donné pouvoir à Marcel LE NEVÉ

Absents: Laurent EGASSE

Secrétaire de séance : Nicole BLENO

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 janvier 2011 :

Pas d'observation. Le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire fait part de la décision n°2010/30 relative à l'acquisition de la propriété cadastrée ZW 196 et 197 par voie de préemption.

Bordereau n°1 – Portage foncier de Vannes Agglo pour le compte de la commune concernant les parcelles cadastrées ZW N°196 & 197.

Monsieur le Maire rappelle le projet de disposer d'une maîtrise foncière publique sur l'emprise des parcelles cadastrées ZW n°196 et 197, situées au 4 rue Saint-Symphorien, afin de constituer une réserve foncière. Compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement, en attendant l'acquisition du garage attenant, il propose de demander l'intervention de la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes pour le portage foncier.

Michèle NADEAU demande sur quelle base a été déterminée la durée du portage. **Monsieur le Maire** répond que les modalités ont été définies avec Vannes Agglo. La durée maximale est de 7 ans.

Michèle NADEAU demande quelle est la capacité de la commune à acheter ce bien dans 5 ans. Est-il possible de repousser l'échéance de 2 ans au bout des 5 années ? **Monsieur le Maire** répond qu'il est possible de passer la durée de la convention à 7 ans. Les travaux de réalisation du garage

THOMAS viennent de commencer sur la zone artisanale. Il convient également de laisser la population s'accroître.

Jean-Paul LE BIHAN demande si la commune peut entreprendre des travaux tant que Vannes Agglo est propriétaire. **Monsieur le Maire** répond qu'il souhaite voir avec Vannes Agglo pour quelques menus travaux intérieurs.

Patricia PERSE considère qu'il est bon de faire des réserves foncières mais considère qu'il s'agit d'un engagement pour la prochaine mandature. **Monsieur le Maire** répond que la commune peut revendre le bien à un promoteur privé. **Patricia PERSE** souligne que cette hypothèse n'est pas inscrite dans la convention. **Monsieur le Maire** ajoute que lorsque la commune achète, elle redevient maître du jeu !

Patricia PERSE souligne qu'elle n'a pas vu dans la convention, l'obligation par Vannes Agglo de vendre à la commune de SURZUR. **Monsieur le Maire** souligne que l'objet de la convention est un portage foncier, pour une certaine durée à la place de la commune. Cela coule de source que Vannes Agglo revendra à la commune à l'échéance de la convention ; ce n'est pas son rôle de conserver un tel bien. Il ajoute que si Vannes Agglo n'acceptait pas un report de 2 ans à l'issue des 5 années, la commune pourrait solliciter l'Établissement Public Foncier régional (EPFR).

Michèle NADEAU propose de préciser la notion de report de 2 ans dans la convention. **Monsieur le Maire** répond que cette convention pourra être revue au moment de la vente du garage THOMAS. Il rappelle que le coût d'acquisition de la maison LEMERCIER est faible.

Jean-Paul LE BIHAN demande si le rachat sera réalisé sur les mêmes bases. **Monsieur le Maire** répond que la commune acquittera le prix de vente actualisé, sans les charges financières de l'emprunt de Vannes Agglo. **Michèle NADEAU** souligne que la convention est toutefois fixée sur l'évolution du prix de la consommation.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **25 voix pour et une abstention** (Patricia PERSE) :

1. demande l'intervention de la Communauté d'Agglomération pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière ;
2. délègue le droit de préemption urbain à la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes dans les conditions notamment prévues à l'article L 211-2 al.1 du code de l'urbanisme et dans la limite de la réalisation de cette opération ;
3. s'engage à racheter le terrain avec la maison dans le délai maximum de cinq ans ;
4. autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre les deux parties ;
5. autorise le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes à signer l'acte authentique constatant le transfert de propriété.

Bordereau n°2 – Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint André :

Carole PRENGÈRE-GREZIL rappelle que la convention liant la commune à l'OGEC de l'école Saint-André est revue chaque année, tout en précisant que la participation de la commune ne peut en aucun cas excéder le coût de fonctionnement constaté pour les élèves de l'école publique Victor Hugo. En 2010, les dépenses de fonctionnement par élève de l'école publique Victor Hugo se sont élevées à :

- ✓ 749,11 € pour un élève de l'école maternelle ;
- ✓ 225,59 € pour un élève de l'école élémentaire.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-André, pour un élève de la section maternelle à 749,11€ et pour un élève de la section élémentaire à 225,59€. Le versement sera effectué trimestriellement, à terme échu, au vu d'un état des élèves surzurois présents.

Bordereau n°3 – Subvention pour fournitures scolaires.

Carole PRENGÈRE-GREZIL expose que les dépenses de fournitures scolaires, acquittées par la commune, pour les élèves de l'école Victor Hugo se sont élevées à 10 645,26 € en 2010, pour un effectif pondéré de 243 élèves, soit un montant par élève de 43,81 €. Toutefois, le directeur de l'école sollicite le report sur le Budget Primitif 2011 des crédits non consommés en 2010 ce qui sera proposé lors du vote du budget primitif 2011.

Marie-Paule LOISEAU demande si beaucoup d'enfants de communes extérieures sont scolarisés à Surzur. **Monsieur le Maire** répond qu'il y en a une dizaine à l'école Saint-André. Il refuse de payer pour ces enfants car il n'est pas consulté au préalable. Pour les inscriptions à l'école Victor Hugo, il faut un accord préalable du Maire de la commune d'origine et du Maire de la commune de scolarisation. Sinon, il n'est pas possible de solliciter une participation de la commune d'origine.

Michèle NADEAU demande si Monsieur le Maire sollicite la liste des élèves avec les adresses et si la subvention n'est versée que pour les enfants Surzurois. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative.

Michèle NADEAU demande sur quoi se base le directeur de l'école Victor Hugo pour solliciter une subvention de 55 €. **Carole PRENGÈRE-GREZIL** explique que Monsieur GRIJOL, Directeur de l'école Victor Hugo, a eu des soucis de livraisons de fournitures scolaires en 2010, il souhaite toutefois conserver ce reliquat de 2010. **Michèle NADEAU** souligne que le Directeur de l'école Victor Hugo n'a dépensé que 43,81 € par enfant en 2010. **Monsieur le Maire** explique que le Directeur a eu des soucis de livraison, il souligne que si le Conseil Municipal décide de ne pas accorder ce report de crédit et de ne verser que 43,81 € par enfant au lieu de 55 €, l'école St André sera aussi pénalisée. Il souligne toutefois que c'est une bonne chose que la somme n'ait pas été toute dépensée.

Jean-Paul LE BIHAN souligne que c'est la commune qui détermine tous les ans le montant de la subvention pour fournitures scolaires. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative et propose de verser le même montant que l'année dernière.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

1. décide d'allouer aux élèves surzurois des classes maternelles et élémentaires de l'école St André, une subvention pour l'exercice 2011 de 55 € par élève et ce pour l'achat de fournitures scolaires ;
2. décide de verser ce concours financier, qui sera imputé à l'article 6574 du Budget Primitif 2011 (section de fonctionnement), directement à l'OGEC ;
3. décide de verser une subvention équivalente par élève surzurois scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire extérieure ;
4. sollicite des communes extérieures, dont les élèves fréquentent l'école Victor Hugo, la même participation pour l'achat des fournitures scolaires ;
5. autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette décision.

Bordereau n°4 - : Mesures à caractère social – subvention « découverte » versées aux écoles.

Marie-Claire HAUDEBOURG rappelle que lors de sa séance du 03 février 2010, le Conseil Municipal a fixé à 11 € par élève surzurois et par an, la participation de la commune aux sorties découvertes des écoles au titre des mesures à caractère social. Suite à l'ouverture du centre aquatique à

Surzur, le Conseil Municipal a également décidé de prendre en charge les dépenses relatives aux 8 séances à Aquagolfe (entrées et transport) pour 4 classes dans chaque école.

Carole PRENGÈRE-GREZIL explique qu'elle souhaite fixer le montant de la participation de la commune aux sorties découvertes à 11 € et non à 10 € comme proposé par Monsieur le Maire. En effet, elle explique que Monsieur le Maire propose de verser 10 € par enfant et ainsi permettre à 5 classes par école d'aller à Aquagolfe. Elle souligne toutefois que cette proposition augmente le coût du transport scolaire. En effet, un car permet de transporter 2 classes. Elle souligne également le versement d'une subvention de 400 € par Vannes Aggb pour le transport.

Monsieur le Maire explique pourquoi il avait envisagé 5 classes par école à Aquagolfe. Chaque école dispose de 10 classes, par conséquent il proposait d'amener la moitié des classes, d'autant plus que Vannes Agglo verse une subvention consécutivement à la demande qu'il avait présentée en Bureau. Il ajoute qu'il avait informé M. GRIJOL de son souhait de diminuer la participation de la commune aux sorties « découverte » lors de l'approche de ce dossier en 2010.

Simone LE NEVÉ demande si le versement d'une somme de 10 € permettrait de couvrir les frais de sorties découverte. **Monsieur le Maire** répond qu'il avait précisé à M. GRIJOL son souhait que la commune reste sur les mêmes bases qu'en 2010.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

1. renouvelle la décision du Conseil Municipal de verser une subvention aux écoles dans le cadre des mesures à caractère social et fixe le montant de la participation de la commune à 11 € par élève surzurois et par an ;
2. dit que les dépenses relatives aux séances à Aquagolfe seront prises en charge par la commune, soit directement pour l'école Victor Hugo, soit indirectement par le versement d'une somme correspondante à l'OGEC Saint-André, dans la limite de 4 classes par école ;

Bordereau n°5 – Nouveau restaurant scolaire – lancement de la procédure pour la désignation du maître d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 10 novembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé le pré-programme relatif à la construction du nouveau restaurant scolaire, sous la forme d'un Bâtiment Basse Consommation et décidé, compte-tenu des exigences techniques spécifiques à respecter pour la construction d'un Bâtiment Basse Consommation, de recourir à un marché de conception-réalisation pour cette opération. Par courrier du 12 janvier 2011, les services de la Préfecture demandent d'apporter des motivations complémentaires au recours à la procédure de conception-réalisation. C'est pourquoi, après réflexion et compléments de recherche, il semble plus prudent de rapporter la délibération du 10 novembre 2010 décidant de recourir à un marché de conception-réalisation et de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la désignation d'un architecte. Ce marché se ferait soit sous la forme d'un concours d'architecte, soit sous la forme d'un marché à procédure adaptée, en fonction du montant estimé des honoraires (le seuil est de 193 000 € HT).

Michèle NADEAU rappelle qu'en commission « travaux », il avait été évoqué la possibilité de recourir à la conception-réalisation si le permis de construire était déposé avant fin octobre 2011. Elle demande pourquoi ne pas attendre ce délai. **Monsieur le Maire** donne lecture de la réponse du Préfet.

Grégory HESLOT explique qu'il n'est pas favorable à cette proposition. C'est la voie traditionnelle en architecture qui est proposée. Le travail du programmiste ARJUNA est correct, conventionnel et s'oriente vers un marché de maîtrise d'œuvre. Toutefois, il rappelle que la conception-réalisation est une procédure légale, plus compacte, qui permet de conclure un marché unique avec une assurance sur le prix, la qualité et les délais. Il estime que cela permettrait d'économiser environ 400 000 € et 6 à 12 mois, avec une garantie de qualité car le prestataire doit s'engager sur des spécificités techniques (performance thermique, acoustique ...). C'est une procédure assez méconnue, notamment des services de la Préfecture.

Monsieur le Maire regrette que cette procédure soit aussi méconnue de certains services de Bretagne Sud Habitat, puisque lorsque Agnès LIBERGE & Nadine CARTEAU ont appelé ces services, ils ont expliqué que BSH pouvait procéder ainsi pour la réalisation de logements locatifs sociaux. **Grégory HESLOT** explique que les fonctionnaires de l'État ont tendance à répondre que la procédure de marché type conception-réalisation n'est pas possible. Il explique qu'il a trouvé sur internet, en un quart d'heure, une quinzaine d'exemples de restaurant scolaire réalisé en conception-réalisation, dans d'autres départements. Il a appelé la mairie de Saint-Amand-Longpré, disposée à nous aider sur ce projet. Il ne dit pas que cette procédure peut aboutir mais il pense qu'il est important de tenter cette procédure. Il est conscient que ces projets ont été réalisés dans des départements autres que celui du Morbihan. Le Préfet du Morbihan n'aura peut-être pas la même réponse que ses collègues voisins. Il considère que ça vaut le coup de faire travailler les services de la commune de SURZUR sur cette idée. Il souligne que la commune dispose désormais d'un ingénieur. Il faut faire travailler les services de la mairie, qui doivent être force de proposition, analyser les contraintes et voir les possibilités d'adaptation. Il ajoute qu'il est favorable au projet mais, dans l'intérêt de la commune, il dit que la procédure de conception-réalisation existe, il propose de laisser ses informations à la disposition des services de la commune.

Monsieur le Maire regrette que la commune tourne en rond sur ce projet. **Marie-Paule LOISEAU** souligne que les services de la commune ont effectué beaucoup de recherches sur ce dossier. Plusieurs services ont répondu que cette procédure était risquée. **Monsieur le Maire** regrette que la Préfecture réponde toujours au dernier moment. **Grégory HESLOT** explique qu'il est conscient que toutes les Préfectures ne répondent pas de la même façon. Il propose toutefois de reporter cette délibération au prochain Conseil Municipal après avoir fait travailler les services de la mairie et la commission « travaux ».

Marie-Paule LOISEAU demande si cette procédure permet effectivement de réaliser des économies. **Monsieur le Maire** répond qu'on est sûr de rien tant que les marchés ne sont pas signés. **Grégory HESLOT** considère que cette procédure permet de réaliser de réelles économies.

Robert MALZAHN considère qu'en un mois, la réponse de la Préfecture ne sera pas différente de celle d'aujourd'hui. **Jerry STASSIAUX** demande si, sans parler d'argent, on est à un mois près.

Marie-Paule LOISEAU rappelle qu'il convient de donner une réponse claire à Arjuna. **Robert MALZAHN** regrette qu'Arjuna n'ait pas conseillé la commune sur ce type de marché. **Monsieur le Maire** répond qu'Arjuna est partisan d'une procédure classique. Il est possible au travers du concours d'architecte de fixer une enveloppe budgétaire à respecter.

Michèle NADEAU considère que pour un projet de ce type, il est préférable d'attendre un mois.

Monsieur le Maire souhaite ne pas remettre en cause le travail effectué par Nadine CARTEAU qui n'a pas encore acquis toutes les connaissances relatives aux marchés publics. **Agnès LIBERGE** explique que Nadine CARTEAU s'est renseignée auprès du service Marché de Bretagne Sud Habitat qui lui a expliqué que la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion permet aux organismes d'habitations à loyer modéré de recourir, par dérogation, à la procédure de conception-réalisation pour la construction de logements locatifs sociaux jusqu'au 31 décembre 2013.

Grégory HESLOT répond que cette procédure doit être justifiée. Le but étant de rechercher une exigence thermique.

Monsieur le Maire propose de reporter ce bordereau au Conseil Municipal du 28 février 2011, en même temps que le vote sur le Parc Naturel Régional. Il donne lecture de la lettre de la Direction Départementale de la Protection des Populations (*jointe en annexe*) suite à la demande de Michel LE QUINTREC et Michèle NADEAU de réaliser un tunnel entre l'ancienne cuisine et la nouvelle salle.

Simone LE NEVÉ en conclut après lecture, que cette proposition est donc irréalisable ! **Monsieur le Maire** répond qu'en effet, cette solution nécessiterait une désinfection quotidienne du tunnel.

Bordereau N°6 : Création d'une commission municipale et d'une commission consultative « addictions ».

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 03 février 2010, le Conseil Municipal a décidé la création d'un groupe de travail « addictions » rassemblant Jerry STASSIAUX, élu référent addictions, Carole PRENGÈRE, Marie-Claire HAUDEBOURG, Christian LAMBERT et André BAUDOT. Depuis mars 2010, ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises. Il a notamment élaboré une charte à destination des associations, et prépare actuellement une conférence publique d'informations à destination des parents et des jeunes, qui aura lieu le mardi 1^{er} mars à 20h à la salle des fêtes. Lors de sa dernière réunion, il a été proposé de faire évoluer ce groupe de travail en commission, de manière à impliquer plus de conseillers municipaux, et de créer également une commission consultative ouverte à tous les Surzurois.

Jerry STASSIAUX explique qu'il souhaiterait faire évoluer le groupe de travail actuel vers une commission, pour impliquer plus de monde et que ce sujet soit d'autant plus porteur. Il souligne la difficulté à mettre des actions en place au niveau des addictions. La commission pourrait donc avoir un poids supplémentaire. Il souligne qu'il existe très peu de commission « addictions » dans les autres communes. Il souhaiterait donc que 2 personnes supplémentaires intègrent la commission « addictions », pour apporter de nouvelles idées.

Simone LE NEVÉ demande si des actions ont été entreprises. **Jerry STASSIAUX** répond que 12 associations sportives ont signé une charte. Il propose de demander à Intermarché de signer une charte interdisant strictement la vente d'alcool aux mineurs. **Monsieur le Maire** regrette effectivement que certains parents autorisent leurs enfants à acheter de l'alcool. **Patricia PERSE** explique qu'elle a déjà vu des mineurs acheter de l'alcool dans une grande surface (autre que celle de Surzur), sans que leur carte d'identité leur soit demandée.

Jerry STASSIAUX expose un projet qu'il souhaiterait mettre en place, impliquant jeunes et adultes sous la forme d'une pièce de théâtre, montée par les adolescents en imaginant la fête chez les adultes et vice-versa. Le scénario serait écrit par les adolescents puis joué par les adultes et vice-versa. Il souhaiterait impliquer le Théâtre Surzurois. Il se donne 6 à 8 mois pour la réalisation de ce projet.

Lydwine DELATTRE demande quelles sont les qualités pour faire partie de la commission. **Jerry STASSIAUX** répond qu'il convient d'être adulte et posé mais il n'y a pas de conditions particulières.

Monsieur le Maire propose d'intégrer les conseillers qui ont immédiatement posé leur candidature : Anne SASSIAT, Françoise LE BARILLEC, Raymond NICOL et Nicole BLÉNO à la commission « addictions » et de nommer Jerry STASSIAUX, Vice-Président de cette même commission.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

1. décide la création d'une commission municipale « addictions », composée des 9 membres suivants : J. STASSIAUX, C. PRENGÈRE, M.C HAUDEBOURG, C. LAMBERT, A. BAUDOT, A. SASSIAT, F. LE BARILLEC, N. BLENO, R. NICOL. La vice-présidence sera assurée par l'élu référent « addictions » ; il est précisé que le Maire préside de droit toutes les Commissions ;
2. décide la création d'une commission consultative « addictions » ouverte à tous les Surzurois.

Bordereau N°7 : Concours d'attelage – demande de subvention.

Monsieur le Maire informe que Surzur accueillera le dimanche 10 juillet 2011, le concours d'attelage du cheval breton du Morbihan. Cette manifestation est placée sous l'égide des Haras nationaux et du Syndicat d'élevage du cheval breton du Morbihan, et devrait rassembler une trentaine d'attelages, venus de tous les secteurs du Morbihan. Le Syndicat d'élevage du cheval breton du Morbihan sollicite une subvention de 1 524 €, pour le financement des déplacements des

équipages des éleveurs. Il ajoute qu'il souhaite demander à l'association de présenter un budget prévisionnel et des coupures de presse prouvant que cette manifestation déborde le secteur local.

À la question de **Simone LE NEVÉ, Monsieur le Maire** répond que cette manifestation se déroulera près du centre aquatique, sur le terrain appartenant à Vannes Agglo.

Patricia PERSE demande si les 1 524 € seront versés par la commune. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative et explique qu'il souhaite solliciter la Région et le Département pour obtenir d'autres subventions, qui permettraient de diminuer d'autant la participation de la commune. **Patricia PERSE** considère qu'il s'agit d'une manifestation sympathique mais qui coûte chère.

Lydwine DELATTRE demande si des communes ont déjà alloué une telle subvention. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative, il s'agit d'une condition pour accueillir cette fête. **Fabienne LAROCHE** se dit très favorable à cette manifestation, qui n'a jamais eu lieu à Surzur alors qu'il y a 7 éleveurs sur la commune. **Christian LAMBERT** ajoute que cette manifestation peut être un atout en termes de communication pour la commune.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 25 voix pour et une abstention** (Patricia PERSE), décide d'allouer une subvention de 1.524 € au Syndicat d'élevage du cheval breton du Morbihan, pour l'organisation du concours d'attelage du cheval breton en Morbihan, le dimanche 10 juillet 2011 à Surzur et décide d'appuyer la demande de subvention à présenter auprès de Vannes Agglo, du Conseil Général et du Conseil Régional.

Bordereau N°8 : Gens du voyage – indemnisation de Mme NAVIER usage CHATOT.

Monsieur le Maire explique que Mme Pascale NAVIER usage CHATOT a fait construire une maison dans le lotissement « Le Clos du Pineguy », rue Général de Virel. Lors de l'accueil estival des gens du voyage sur le site de l'ancien camping, ceux-ci se sont branchés à plusieurs reprises sur le compteur d'eau de la maison en construction de Mme NAVIER. Ainsi au 30 juillet 2010, son compteur d'eau affichait une consommation de 19 m³ alors qu'en moyenne, la construction d'une maison entraîne une consommation d'eau de 3 m³. La commune a demandé à Vannes Agglo d'indemniser Mme NAVIER pour cette consommation d'eau induite. Vannes Agglo a répondu qu'elle ne pouvait être tenue responsable de dégradations intervenues en dehors des terrains des gens du voyage. C'est pourquoi il est proposé d'indemniser Mme NAVIER à hauteur de 16 m³, soit 41,40 €.

Raymond NICOL demande si c'est à la commune, et donc aux Surzurois, de prendre en charge ce préjudice. Il rappelle qu'on n'a pas demandé aux riverains leur avis quant à la venue des gens du voyage dans ce terrain. Il propose d'obliger les gens du voyage à payer la facture car ce sont les personnes responsables. Il propose de faire marcher l'assurance responsabilité civile de la mairie.

Simone LE NEVÉ explique que dans ces conditions, cela nécessite l'émission d'un titre de recettes. **Monsieur le Maire** explique que le problème est de savoir qui est responsable. Les gendarmes sont venus mais tout était débranché à leur arrivée ! **Christian LAMBERT** ajoute que la gendarmerie ne peut pas instruire de plainte à l'encontre d'un tiers non désigné.

Monsieur le Maire rappelle les obligations des communes d'accueillir les gens du voyage sur leur territoire. Certaines communes ont eu davantage de dégâts sur leur territoire.

Patricia PERSE craint que si le Conseil Municipal accepte de prendre en charge ces frais, ceci crée un précédent. **Monsieur le Maire** répond qu'il est ridicule de refuser cette demande. **Patricia PERSE** demande sur quoi se fonde la mairie pour verser cette indemnité. **Monsieur le Maire** répond qu'il s'agit d'une estimation de la SAUR et non de Mme NAVIER elle-même. **Grégory HESLOT** est d'accord sur le principe mais ne comprend pas le refus de Vannes Agglo pour une telle prise en charge. Il demande si Mme NAVIER sera satisfaite de cette somme. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative. **Grégory HESLOT** demande quelle était la distance qui séparait le terrain des gens du voyage de cette habitation. **Monsieur le Maire** répond que les 2 terrains se touchent.

Patricia PERSE demande si la commune peut porter plainte. **Christian LAMBERT** répond que la commune ne peut pas porter plainte pour un tiers.

Grégory HESLOT propose d'arrondir à 45 € le montant de l'indemnisation.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **25 voix pour et une abstention** (Monsieur le Maire), décide d'indemniser Mme Pascale NAVIER usage CHATOT du préjudice subi lorsque les gens du voyage se sont branchés à plusieurs reprises sur le compteur d'eau de sa maison en construction, sur la base de 16 m³, soit 41,40 €, par virement sur son compte bancaire.

Questions diverses

Christian LAMBERT explique que seuls 5 conseillers municipaux ont répondu à sa demande de formation groupée. Plusieurs ont exprimé le souhait d'avoir une formation sur la création des ZAC et des éco-quartiers. Il est également possible de consulter le catalogue formation de l'ARIC. Il souligne toutefois qu'une formation groupée sur place est moins chère pour la commune et cela réduit les frais de déplacement.

Monsieur le Maire rappelle l'organisation d'une réunion, le lundi 07 février relative à l'aménagement de la rue du Général de Virel, notamment au niveau des pistes cyclables. Une invitation a été adressée aux riverains. Le groupe de travail Plan de Mobilité Urbaine se réunira le mardi 08 février à 10h, pour arrêter les choix d'aménagement.

Il souhaitait également organiser une réunion sur le restaurant scolaire, mais compte tenu de la décision précédente, il propose de revoir cette date.

Repas élus/personnel : samedi 05 février 2011.

Carole PRENGERE fait part de la Cérémonie des Anciens Marins et Marins Anciens Combattants de Vannes et sa Région : dimanche 27 février 2011. Rassemblement devant l'Église à 9h15, suivie d'une messe à 9h30 et d'un pot servi à la mairie. Le Président de l'amicale des anciens marins est Arnaud CHAUVIN, poissonnier à Intermarché.

25 février 2011 à 20h : réunion sur l'organisation des Foulées Surzuroises.

1^{er} mars 2011 : Conférence relative aux addictions. Laurent POMMEREUIL de l'association Douar Nevez sera présent ainsi que le Dr BEZIN et l'Adjudant Chef BERLIVET, de la Gendarmerie de Theix.

Parc Naturel Régional :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il doit recevoir Thierry BURLLOT, Vice-Président du Conseil Régional ainsi que Guillaume LESAGE, chef de service du Patrimoine, concernant le Parc Naturel Régional. Il les invite à lui faire part de leurs éventuelles interrogations. Suite à la délibération de Vannes Agglo, il a reçu un courrier du Président du Conseil Régional; refusant de modifier la rédaction de la charte. Selon le SIAGM, 90% des habitants seraient favorables au projet de Parc mais 75% ne s'en préoccupent pas ! L'avis change quand on étudie le dossier au fond, cela sera une nouvelle couche de contraintes. Il proposera un vote à bulletin secret Pour Surzur, il n'y aurait pas de problème au niveau de l'habitat mais le PNR ne permettrait pas de créer une

nouvelle zone d'activités, car rien n'est prévu au PLU approuvé (selon réponse apportée par le Président du PNR lors d'une réunion à Sarzeau !). Il rappelle que les défenseurs du développement durable préconisent de travailler au plus près de chez soi afin d'éviter les déplacements ! Il croyait pouvoir conserver une « réserve » de 10ha, correspondant à ce qui était prévu à Brarun, mais la rédaction actuelle de la charte ne le permet pas. Il estime qu'on ne peut forcer une entreprise à s'installer dans telle ou telle commune. Il souhaite également vérifier ce qui est prévu en termes de densité de population et pour les espaces interstitiels (fonds de jardin).

Robert MALZAHN incite les membres du Conseil Municipal à regarder ce qui s'est passé à Plescop. Il explique que depuis qu'il siège au Bureau du SIAGM, il a découvert que la construction de la charte a échappé aux élus et a émané de techniciens et urbanistes, qui ont créé une usine à gaz. Il convient que cet écueil soit évité. Il regrette également que ce soit devenu un débat politique ; les élus doivent retrouver leur libre-arbitre et se mettre à discuter autour d'une table. Il estime que la Région Bretagne est maintenue dans un état écologique satisfaisant, en comparaison avec la Vendée. La charte doit rester un acte d'adhésion volontaire et ne pas être une nouvelle contrainte. Il conviendra également d'aborder le financement du PNR car il craint l'explosion de son budget.

Simone LE NEVÉ souligne que beaucoup de communes se sont prononcées pour le PNR. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative. Toutefois, certaines communes n'ont pas mesuré les conséquences que pouvaient entraîner le PNR sur leur propre territoire ou se sont bien protégées avant la charte. Le commissaire enquêteur était plus sensible aux arguments des associations environnementales qu'à ceux de la commune concernant le projet de zone à Brarun, qui a été annulée alors qu'il ne reste plus que 3 ou 4 lots disponibles sur la zone de Lann Borne. Le groupe de travail chargé du PLU a préféré ne pas ajouter de nouvelle zone d'activité car il aurait fallu lancer une nouvelle enquête publique.

Jean-Paul LE BIHAN demande s'il y a plusieurs lectures possibles du PNR. En effet, selon Annaëlle MEZAC du SIAGM, le PNR n'interdirait pas la commune de Surzur de réaliser une nouvelle zone activité sur son territoire. **Monsieur le Maire** répond que c'est toujours ce qu'ont affirmé les agents du SIAGM. Il rappelle que lors d'une réunion organisée à La Trinité Surzur sur le projet de réalisation d'une zone d'activités à Quénicouché, un membre d'une association avait évoqué la charte du PNR alors même qu'elle n'était pas votée. De même, lors d'une réunion organisée à Sarzeau, lorsque le Maire évoque le problème relatif à la création d'une zone d'activités, M. L'APPARTIENT, Vice-Président du SIAGM a répondu que Surzur pourrait créer une zone d'activités, alors que M. LABBÉ, Président du SIAGM, répond lui qu'il convient que les zones d'activités des 38 communes membres soient complètement occupées avant de pouvoir en réaliser de nouvelles. Il ajoute qu'il ne pourra inciter les membres du Conseil Municipal à voter la charte du PNR en l'état actuel.

Marie-Paule LOISEAU souligne que Joël LABBÉ avait stipulé lors de la réunion à Sarzeau, qu'il était possible de retirer cette phrase.

Grégory HESLOT demande s'il est possible de souligner dans la charte, les points qui posent problème, avant le vote.

Monsieur le Maire ajoute que beaucoup de juristes craignent que le PNR soit critiquable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h50

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Vu le 26.02.2011

Marcel LE NEVÉ

Nicole BLÉNO